

Mémoire

Présenté au

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
de l'agriculture et des forêts

Par

Martin Malenfant  
Président

et

Pierre Saint-Germain  
Secrétaire du CA

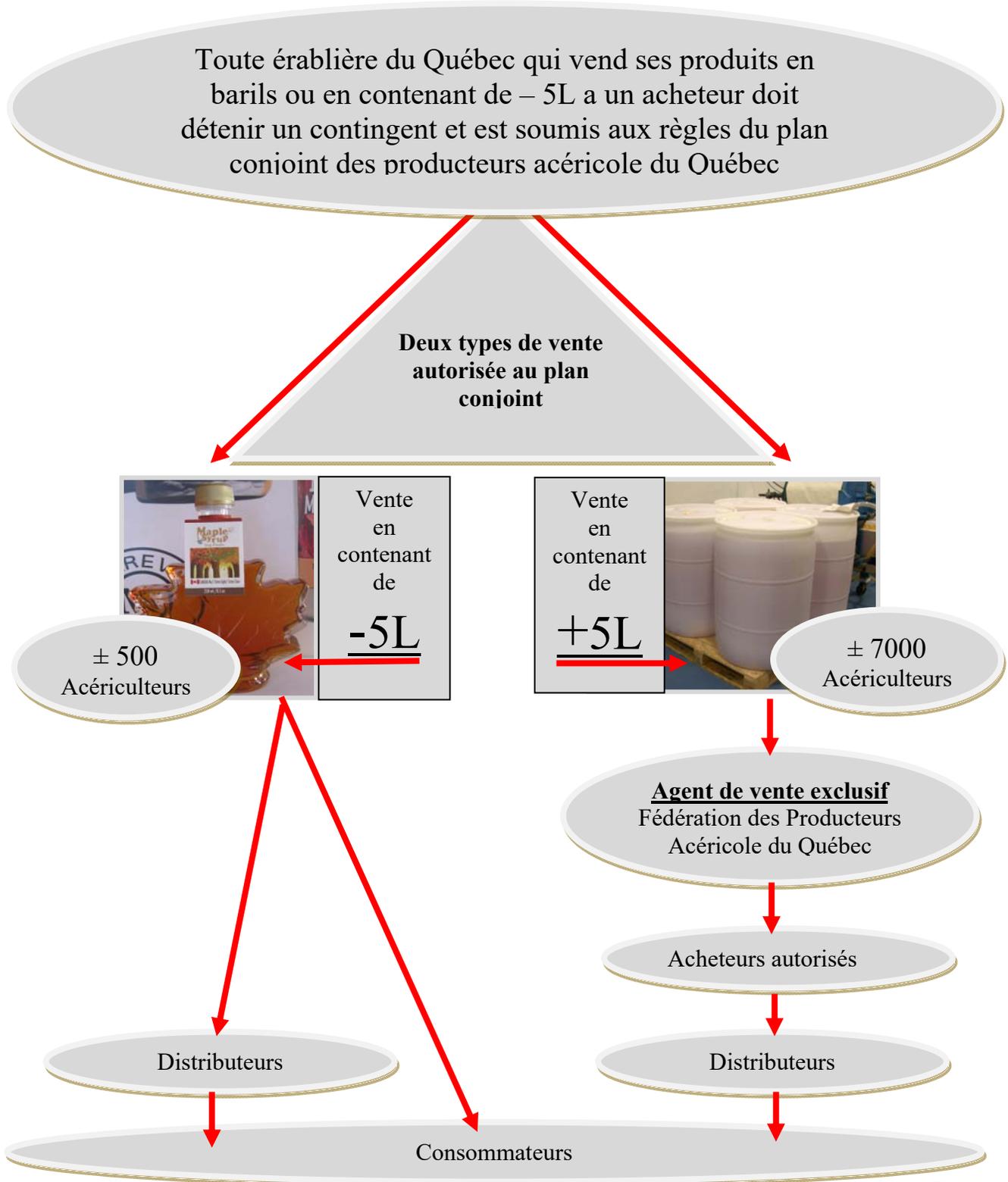
Pour

L'Association des Érablières Transformateurs  
des Produits de l'Érable (AETPE)



Ottawa le 8 Mars 2016

Structure de la mise en marché du sirop d'érable pour les érablières soumises au plan conjoint des producteurs acéricoles au Québec



## Introduction :

Les érablières transformatrices représentent l'industrie acéricole de pointe et tiennent à faire reconnaître leur spécificité partout dans le monde comme c'est le cas pour plusieurs productions agricoles mondiales et qui se retrouvent sous différentes appellations!

- Les produits « Fermier »,
- Les produits du « terroir »,
- Les produits « d'appellation réservée »

## Définition d'une érablière transformatrice au Québec :

C'est une entité commerciale qui possède ou loue pour son compte une érablière sur laquelle un quota de production a été autorisé par la Fédération des Producteurs Acéricole du Québec. Celle-ci transforme et embouteille ses produits en contenants de – de 5L et (ou) – de 5 kl pour les vendre directement à un distributeur, marché d'alimentation et (ou) directement au consommateur.

## La Mission de l'Association des Érablières Transformatrices des produits de l'Érable (AETPE) :

**La promotion et la défense des droits des érablières transformatrices.** À ce titre, depuis 2001 l'AETPE est intervenue plusieurs fois devant la RMAAQ pour faire reconnaître les droits des érablières transformatrices inscrits au plan conjoint. Elle fait aussi des représentations pour que la mise en marché des produits de l'érable en contenant de -5L ou de -5 kL ne soit plus soumise au plan conjoint des produits de l'érable du Québec.

En décembre 2015 un troisième rapport, le Rapport Gagné, recommande lui aussi ce retrait du plan conjoint. (*Recommandation numéro 4 — il est recommandé de soustraire du Plan conjoint la production et la mise en marché du sirop d'érable produit par un producteur et vendu par ce producteur à un intermédiaire en contenants de moins de 5 litres.*)

Pour consulter ce rapport : <http://www.siroperablequebec.ca/down/46460.pdf>

## Nos objectifs à court terme pour promouvoir les érablières transformatrices :

1. Militer auprès des gouvernements pour que les lois en agriculture respectent la libre entreprise en agriculture. C'est pourquoi nous appuyons la recommandation numéro 4 du rapport de M Florent Gagné.
2. Certifier les érablières transformatrices du Canada afin que leurs produits de l'érable soient reconnus sur le marché international comme étant « produit et embouteillé à l'érablière ».
3. Promouvoir et faciliter auprès de nos membres la mise aux normes alimentaires telle que, l'agrément avec l'ACIA et les certifications reconnues par le GFSI
4. Promouvoir à l'international nos membres afin de les aider à accéder aux différents marchés de niches.



## **Ce que l'Association attend des programmes d'aide à la mise en marché :**

D'abord, depuis 2007 nous sommes mandataire de « Programme Paiement Anticipé » d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Grâce à celui-ci, nos producteurs qui en font la demande peuvent avoir une avance de fonds équivalente à la valeur de 50 % de leur production annuelle en stock. Ce programme est très apprécié et assure à nos producteurs des liquidités monétaires importantes pour faire la promotion de leur entreprise.

Pour une petite association comme la nôtre, avec des moyens très limités, le temps est précieux et présenter une demande d'aide dans un programme est un processus qui s'avère complexe. À la suite d'une communication avec le ministère pour s'enquérir de la disponibilité des fonds sur un programme annoncé et bien que l'on nous ait assuré que des fonds sont encore disponibles, aucun conseiller n'était disponible pour nous assurer que notre demande cadrerait bien dans les objectifs du programme. **À notre avis, pour les petites associations comme la nôtre, le service d'un conseiller nous apparaît comme un service essentiel pour faciliter notre compréhension des objectifs poursuivis par certains programmes.**

Ainsi, nous pourrions mieux cibler les programmes qui cadrent dans la poursuite de nos objectifs.

